



**URPS**  
Chirurgiens-Dentistes  
Hauts-de-France

Rapport  
d'activité  
2021

## Rapport d'activité 2021

Sommaire

### **1 · L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France : fonctionnement**

<b>a</b> · Rappel des missions .....	4
<b>b</b> · Les instances .....	4
<b>c</b> · Ressources humaines .....	5
<b>d</b> · Indicateurs d'activité globale .....	5
<b>e</b> · Bilan budgétaire .....	6
<b>f</b> · Origine des ressources .....	6

### **2 · Projets internes**

<b>a</b> · Formations et sensibilisations proposées .....	7
• AFGSU - Attestation de Formation aux Gestes et aux Soins d'Urgence, niveau 2 .....	7
<b>b</b> · Commissions par thématique de travail .....	7
<b>c</b> · Tabac et chirurgie dentaire .....	8
<b>d</b> · Addictions .....	9
<b>e</b> · Article 51 .....	9
<b>f</b> · Antibiorésistance .....	9
<b>g</b> · Promotion de l'exercice libéral .....	10
<b>h</b> · Article 51 Nutri-âge .....	10
<b>i</b> · Développement d'une démarche éco-responsable au cabinet .....	10
<b>j</b> · Démographie .....	10
<b>k</b> · Projet CPTS – Saint-Omer .....	10
<b>l</b> · Cellule de signalement .....	10
<b>m</b> · Gestion de la crise sanitaire COVID-19 .....	11

### **3 · Communication**

<b>a</b> · Site internet .....	12
<b>b</b> · Bulletin d'information .....	12
<b>c</b> · Page Facebook .....	12

### **4 · Participation aux assemblées générales et commissions d'organismes extérieurs**

• OR2S (Observatoire de la Santé et du Social) .....	12
• CESP (Contrat d'Engagement de Service Public) .....	12
• Handident .....	12

## **5 · Projets inter-URPS**

<b>a</b> · Prise en charge des personnes en situation de handicap .....	13
<b>b</b> · Université d'été francophone en santé publique .....	13
<b>c</b> · Addictions .....	13
<b>d</b> · Violences faites aux femmes .....	13
<b>e</b> · Violences faites aux soignants .....	14
<b>f</b> · Lutte contre l'antibiorésistance .....	14
<b>g</b> · Parcours santé des aidants .....	14
<b>h</b> · Éducation thérapeutique du patient .....	15
<b>i</b> · Exercice coordonné et accompagnement des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) .....	15
<b>j</b> · Ostéoporose .....	15
<b>k</b> · Relocalisation de la production des EPI .....	15

## **6 · Participations à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé – lien avec l'ARS**

<b>a</b> · CODAMUPS-TS .....	16
<b>b</b> · Conseils Territoriaux de Santé (CTS) .....	16
<b>c</b> · E-santé .....	16

## **7 · Lien avec les universités**

<b>a</b> · Participation au jury pour les CESP (Contrats d'Engagement de Service Public) .....	17
--	----

## **8 · Participation à la gestion de la crise sanitaire**

<b>a</b> · Conférences inter-URPS et ARS .....	17
<b>b</b> · Décision et achat de FFP2 pour aider la reprise des cabinets dentaires au sortir du confinement de mars 2020 .....	17
<b>c</b> · Relai d'informations et recommandations .....	18

## **Annexes**

<b>Annexe 1</b> · Bilan budgétaire .....	20
<b>Annexe 2</b> · Flyer pour la formation Tabac et chirurgie dentaire .....	21
<b>Annexe 3</b> · Présentation du module pour l'Université d'été de Besançon .....	22

# 1 L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France : fonctionnement

## a Rappel des missions

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) et le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

Associations loi 1901, les URPS représentent la composante libérale de chaque profession de santé au niveau régional. Les URPS sont au nombre de 10 par région : médecins libéraux, chirurgiens-dentistes, pharmaciens d'officines, biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, et orthoptistes.

Les missions des URPS sont fixées par l'article R4031-2 du Code de la Santé Publique.  
La principale mission des URPS est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

Concrètement, les URPS participent notamment :

- à la préparation et à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) ;
- à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) ;
- à l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- à la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- à la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu (DPC).
- elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter-régimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

## b Les instances

Les membres des unions régionales sont élus par les professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal (article R.4031-14 du Code de la Santé Publique), et ce pour 5 ans.

Des élections ont été organisées du 31 mars au 7 avril 2021, pour la première fois par voie électronique, pour élire les 15 nouveaux membres élus. Le taux de participation de la région Hauts-de-France pour ces élections est de 46,74 %.

La nouvelle mandature a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> Juin 2021.

L'assemblée générale, qui se réunit d'ordinaire deux fois par an (en juin et en décembre), est composée de 15 membres. Parmi ces 15 membres, 6 font partie du bureau :

#### **Avant le 1<sup>er</sup> juin 2021**

Président, Dr Thomas BALBI,  
(Sainghin-en-Weppes, 59)  
Vice-président, Dr Hervé BAELDE,  
(Villeneuve-d'Ascq, 59)  
Trésorière, Dr Marie BISERTE, (Linselles, 59)  
Trésorière-adjointe, Dr Lisa TRUONG  
(Valenciennes, 59)  
Secrétaire général, Dr Jean-Paul COPPI  
(Grandvilliers, 60)  
Secrétaire-adjoint, Dr François TOULET  
(Condé-sur-l'Escaut, 59)

En 2021, le bureau s'est réuni 5 fois.

#### **Après le 1<sup>er</sup> juin 2021**

Président, Dr Thomas BALBI  
(Sainghin-en-Weppes, 59)  
Vice-président, Dr Marie BISERTE  
(Linselles, 59)  
Trésorière, Dr Lisa TRUONG (Valenciennes, 59)  
Trésorière-adjointe, Dr Marianne CORDET-DRON  
(Lens, 62)  
Secrétaire général, Dr Jean-Paul COPPI  
(Grandvilliers, 60)  
Secrétaire-adjoint, Dr Grégory BLOQUET  
(Oignies, 59)

Les autres membres de l'assemblée générale sont :

#### **Avant le 1<sup>er</sup> juin 2021**

Dr Marianne CORDET-DRON (Lens, 62)  
Dr Benoît CALOONE (Wasquehal, 59)  
Dr Jean-Pierre HERLEM (Bouchain, 59)  
Dr Christophe LEMAN (Saint-Quentin, 02)  
Dr Philippe LEVEL (Poix-de-Picardie, 80)  
Dr Régis MERESSE (Anzin, 59)  
Dr Nicolas SCHMITTER (Beauvais, 60)  
Dr Maud SILBERBERG (Verberie, 60)  
Dr Peggy SZPAK (Lapugnoy, 62)  
Dr Marianne CORDET-DRON (Lens, 62)

En 2021, l'Assemblée Générale s'est réunie 4 fois.

#### **Après le 1<sup>er</sup> juin 2021**

Dr Sophie BRASSART (Lens, 62)  
Dr Benoît CALOONE (Wasquehal, 59)  
Dr Julie DROUET (Mons-en-Barœul, 59)  
Dr Anne-Isabelle GALLANT (Béthune, 62)  
Dr Jean-Pierre HERLEM (Bouchain, 59)  
Dr Christophe LEMAN (Saint-Quentin, 02)  
Dr Sylvia MERCIER (Faches-Thumesnil, 59)  
Dr Aline PARIS (Saint-Quentin, 02)  
Dr Laura WANGLIN-DEMOLIN (Amiens, 80)  
Dr Sophie BRASSART (Lens, 62)

Il y a d'abord eu une assemblée de clôture des comptes avec la précédente mandature le 27 mai. Puis, suite aux élections, une assemblée d'installation des nouveaux élus le 3 juin. Enfin, se sont organisées deux assemblées les 6 octobre et 9 décembre. La première pour présenter les comptes et la seconde pour introduire le budget prévisionnel de l'année suivante.

## **C Ressources humaines**

L'URPS des chirurgiens-dentistes est également constituée d'une équipe de salariés :

- M<sup>me</sup> Charlotte MOREELS, coordonnatrice de projets ;
- M<sup>me</sup> Sabrina PECHON, assistante polyvalente ;
- suite à la charge de projets toujours plus importante, un poste de chargé de mission a été ouvert. M. Jordan WAUCQUIER a occupé cette fonction entre septembre et décembre 2021. Une nouvelle campagne de recrutement a été lancée pour 2022.

## **D Indicateurs d'activité globale**

L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France a participé en 2021 à un total de 102 réunions (hors réunion de crise COVID), regroupant les commissions de l'ARS, des comités de pilotage de projets internes à l'URPS ou projets inter-URPS, le tout sur diverses thématiques (prévention, handicap, télémédecine...).

## e Bilan budgétaire

Suite à la parution du décret n° 2017-886 du 9 mai 2017 modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des Professionnels de Santé, l'URPS a déterminé la fraction du budget annuel dédiée à la mise en œuvre du programme d'activité pour l'année 2020. Ainsi, 70,71% du budget prévisionnel est dédié à la mise en œuvre du programme annuel. Pour mémoire, cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'union et ne peut pas être inférieure à 30 % et supérieure à 80 % du budget annuel de l'union.

 **Annexe n° 1 : Bilan budgétaire.**

## f Origine des ressources

Les actions réalisées en 2021 par l'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France ont été financées :

- sur fonds propres (via la cotisation obligatoire versée par chaque chirurgien-dentiste libéral de la région) ;
- par les recettes provenant des inscriptions aux formations.

Des contrôles financiers internes (commission de contrôle) et externes (commissaire aux comptes) sont également assurés.

# 2 Projets internes

## a Formations et sensibilisations proposées

### ■ ■ ■ AFGSU – Attestation de Formation aux Gestes et aux Soins d'Urgence, niveau 2

Ces formations sont organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) et au sein des CESU des différents départements de la région : Amiens, Arras, Beauvais, Lille et Laon.

Le diplôme de l'AFGSU a une validité de 4 ans et doit être renouvelé avant la date anniversaire. La formation de remise à niveau se déroule sur une journée (7h) ; la formation initiale se déroule sur 3 jours (21h).



### ■ ■ ■ 2021 : nombres de praticiens et assistants dentaires formés

	Amiens	Arras	Beauvais	Laon	Lille
Remise à niveau	/	3 sessions 28 CD	1 session 1 CD	1 session pluriprofessionnelle 1 CD	3 sessions 29 CD
Formation initiale	2 sessions 13 CD - 5 AD	4 sessions 29 CD - 5 AD	2 sessions 12 CD - 3 AD	2 sessions 10 CD - 5 AD	5 sessions 36 CD - 7 AD

= 159 chirurgiens-dentistes et 25 assistants dentaires formés au cours de 23 sessions AFGSU

CD : chirurgiens-dentistes - AD : assistants dentaires.

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, un décret paru au JO du 14 avril 2021, le n° 2021-436, proroge de deux ans la durée de validité des attestations de formation aux gestes et soins d'urgence de niveaux 1 et 2 arrivants à échéance en 2020 et 2021. Par souci d'organisation, tous les CESU ne pratiquant pas cette prorogation, nous avons invité l'ensemble des chirurgiens-dentistes à se renseigner directement auprès des CESU avant de s'inscrire, pour éviter tout désagrément.

## b Commissions par thématique de travail

Afin d'organiser les projets en interne et de répartir les différents membres élus de l'URPS, avantage les élus dans les différentes thématiques, des commissions par thématique de travail ont été créées : Médico-social et démarche qualité ; Prévention ; Offre de soins ; E-santé et Démocratie sanitaire. Un groupe de travail Médico-social et démarche qualité s'est réuni le 18 septembre. Ce fut l'occasion de présenter la thématique et d'évoquer les pistes de travail.

Un deuxième groupe de travail, Prévention, s'est réuni le 15 décembre.

Afin de centraliser les documents autour de ces thématiques, un google Drive a été créé.

## **C Tabac et chirurgie dentaire**

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé autorise les chirurgiens-dentistes à accompagner leurs patients au sevrage tabagique en leur prescrivant des traitements par substituts nicotiniques. Des actions sont financées par l'ARS et menées par l'association Hauts-de-France Addictions, dans le cadre de leur CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec l'Agence. Nous avons souhaité construire ensemble une formation ainsi que des outils spécifiques, adaptées aux situations rencontrées par le chirurgien-dentiste.

### **■ ■ Formation**

Cette demie journée de formation est à destination des chirurgiens-dentistes libéraux (et de leurs assistant(e)s dentaires) exerçant dans un secteur dit prioritaire, établi par l'ARS.

#### **Annexe n° 2 : Flyer d'initiation.**

Elle s'est déroulée le 17 juin après-midi en visioconférence pour les chirurgiens-dentistes des territoires suivants : Douaisis, Béthune-Bruay, Laon, Montdidier-Santerre, Noyon-Compiègne, Cambrésis, Guise-Hirson, Haute-Somme, Lens-Hénin, Saint-Quentin, Sambre-Avesnois et Valenciennois.

**6 chirurgiens-dentistes ont participé.**

Un sondage a été lancé pour recueillir la disponibilité des participants pour faire une 2<sup>e</sup> demie journée de sensibilisation en novembre ou décembre. Les résultats n'ont pas permis de réaliser cette seconde formation.

### **■ Diffusion d'outils lors de ces formations**

Dans le cadre de la compétence accordée aux chirurgiens-dentistes par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé d'accompagner leurs patients au sevrage tabagique et de prescrire des traitements par substituts nicotiniques, l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France, en collaboration avec Hauts-de-France Addictions, a créé une pochette intitulée Chirurgie dentaire et sevrage tabagique. Cette dernière a pour objectif de sensibiliser les chirurgiens-dentistes à l'abord du fumeur en proposant un guide pour échanger et informer les patients au cours d'une consultation de chirurgie dentaire.

À l'intérieur de cette pochette, des fiches explicatives pour les chirurgiens-dentistes et des fiches repères pour les patients, s'appuyant sur des leviers propres aux besoins et aux envies des patients, en lien avec la santé orale (teinte des dents, tissus, chirurgie). Un ordonnancier accompagné d'un guide de prescription y est joint.

Cet outil est facilement utilisable pendant une consultation et permet d'amener le patient à réfléchir sur les bénéfices d'arrêt du tabac sur sa santé orale ou dans le cadre d'un acte de chirurgie dentaire. Les informations synthétiques sur la dépendance tabagique et ses traitements, permettent aux praticiens de réactualiser leurs connaissances. Ainsi, grâce aux fiches à destination des patients, les praticiens pourront renforcer leur discours sur les liens entre la consommation de tabac et la santé bucco-dentaire, ou encore les risques de la consommation de tabac lors d'une prise en charge dentaire.

L'objectif de ces outils est également d'élaborer un discours commun et une coordination de tous les acteurs intervenant dans le parcours de vie du patient, chaque acteur disposant de leviers spécifiques à sa spécialité.

Cet outil adapté à la pratique dentaire, a pour objectif de soutenir la démarche proactive des chirurgiens-dentistes dans la réduction du tabagisme pour leur patientèle. Elle favorise ainsi l'ouverture d'un dialogue sur le tabagisme, voire une démarche de sevrage ponctuel, partiel, complet au décours des soins dentaires.

Cette pochette est présentée et diffusée aux praticiens ayant réalisé la formation.

### **■ ■ Évaluation**

À l'issue de chacune des formations, un questionnaire de satisfaction a été diffusé.



## **d Addictions**

L'URPS a participé au congrès du Réseau de Prévention des Addictions (RESPADD) le 2 décembre afin de présenter les outils réalisés avec Hauts-de-France Addictions.

### **■ ■ Perspectives 2022**

Organisation d'un colloque régional avec le RESPADD sur la thématique des addictions.

## **e Article 51**

### **Projet de mise en place d'un service de régulation indépendant du centre 15 pour la régulation et la prise en charge des urgences dentaires les dimanches et jours fériés.**

En partenariat avec les Conseils Départementaux de l'Ordre, l'URPS, en tant que structure régionale, s'implique dans l'élaboration d'un projet de régulation autonome de la permanence des soins. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement via le dispositif Article 51<sup>1</sup>.

L'expérimentation pourrait démarrer par le département du Nord, mais l'objectif est que ce projet soit déployé sur l'ensemble de la région.

L'expérimentation vise à démontrer l'efficience d'une régulation spécifique des urgences dentaires par une meilleure pertinence du recours aux soins et la sécurisation du dispositif de la permanence des soins ambulatoires par une meilleure connaissance des protocoles sanitaires en vigueur dans les cabinets dentaires libéraux.

L'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, et le déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés font partie des missions, fixées par l'article R4031-2 du code de la Santé Publique, de l'URPS.

Nous avons participé à la rédaction des dossiers pour le Conseil de l'Ordre du Nord et de l'Oise. Nous avons établi plusieurs contacts avec le CDO, le SAMU, la régulation libérale du Nord et de l'Oise pour aboutir à une réunion commune le 1<sup>er</sup> octobre et discuter des modalités d'application possibles du projet.

À la mi-octobre, le département de l'Oise a abandonné le projet. La candidature du Nord a été retenue ainsi que celle de la Somme le 22 novembre. Une réunion préparatoire à la mise en place de l'expérimentation avec l'ARS s'est déroulée le 8 décembre.

## **f Antibiorésistance**

L'URPS est partenaire d'un projet porté par l'URPS Médecins sur l'antibiorésistance (financé par l'ARS). Dans ce cadre, des outils (fiches de bonnes pratiques, aide à la prescription) ont été réalisés, à destination des chirurgiens-dentistes et des médecins généralistes. Ces fiches sont disponibles sur nos sites internet respectifs.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'URPS a participé au COPIL régional sur l'antibiorésistance. L'URPS souhaite se positionner sur le sujet et mettre en place un projet spécifique chirurgiens-dentistes. L'idée serait de travailler sur le comportement du patient pour arriver à questionner la prescription (de l'observance du patient à l'adéquation de la prescription).

L'URPS a pris contact avec M<sup>me</sup> Corinne Dupont qui est la référente sur l'antibiorésistance à l'ARS. Elle est partante pour financer la proposition de projet de notre URPS. Une feuille de route doit lui être communiquée pour démarrer un projet.

Réunion avec la CPAM le 20 octobre 2021 concernant une requête sur les pratiques de prescription des antibiotiques dans les HDF. Une rencontre s'est tenue le 25 novembre avec l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'ARS pour évoquer l'évaluation de la feuille de route de 2016 sur les 40 actions menées.

### **■ ■ Perspectives 2022**

Projet de sensibilisation des chirurgiens-dentistes en interrogeant les patients, dans un premier temps.

1. Article 51 : dispositif introduit par la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

## g Promotion de l'exercice libéral

Afin de comprendre les raisons qui motivent les étudiants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année sur leur choix de mode d'exercice et leur préférence territoriale, nous avons réalisé un questionnaire pour les étudiants et nous les suivrons sur N+1, N+2.

### ■ ■ Perspectives

Présentation du projet en inter-URPS Chirurgiens-Dentistes et potentiellement début de l'enquête auprès des étudiants en fin de cycle.

## h Article 51 Nutri-âge

L'URPS Chirurgiens-Dentistes est partenaire du projet d'article 51 : Parcours nutri-âge situation à risques troubles bucco-dentaire, porté par une gériatre, le Dr Petit, qui exerce à Valenciennes.

## i Développement d'une démarche éco-responsable au cabinet

L'URPS souhaite, en collaboration avec le Dr Baras, sensibiliser les praticiens au développement d'une démarche éco-responsable au cabinet. Une formation ou sensibilisation sera organisée courant 2022.

## i Démographie

Nous avons lancé une étude en partenariat avec M. Olivier Lacoste, ancien directeur de l'ORS, géographe et expert conseil en santé territoriale, pour faire un constat de la réalité démographique de la situation des chirurgiens-dentistes en Hauts-de-France, et mettre en place des actions spécifiques.

## k Projet CPTS – Saint-Omer

Échanges interprofessionnels lors d'une visioconférence le 24 novembre sur la prise en charge de l'urgence dans le cadre des soins non programmés dentaires.

## l Cellule de signalement

À la demande de l'URPS, une cellule de signalement dentaire a été créée par l'ARS en octobre 2021. Cette cellule est pilotée par l'ARS et l'Assurance Maladie, et est composée de l'URPS, du Conseil Régional de l'Ordre, des Conseils Départementaux de l'Ordre et de l'Inspection du Travail. L'objectif de cette cellule est de coordonner les outils, leviers et moyens d'actions respectifs de ses membres ; elle n'a pas pour objet de traiter les dossiers de signalements individuels mais de favoriser le déclenchement d'actions communes et coordonnées de ses membres, afin d'améliorer le circuit de signalement. Le champ d'intervention s'étend sur toute l'activité dentaire (libérale et salariée).

## Gestion de la crise sanitaire COVID-19

### Relais d'information

Nous poursuivons le relais en communiquant via notre site internet, notre page Facebook et les alertes sanitaires.

### Mise en place d'une formation à la réalisation des tests antigéniques

Le décret n°2020-1514<sup>2</sup> du 3 décembre 2020 autorise les chirurgiens-dentistes à pratiquer des tests antigéniques (TAG) et ce, sous couvert d'une formation.

Réalisé initialement par la faculté de pharmacie et l'URPS Pharmaciens, et adapté pour les chirurgiens-dentistes, un module de formation en e-learning, gratuit a été proposé aux praticiens. 34 chirurgiens-dentistes ont suivi ce module de formation.

2

### Sollicitation du Ministère de la Santé

Réponse le 31 octobre 2021 du courrier de sollicitation issu du ministère de la santé concernant les dispositifs de formations aux professionnels en cas de crise sanitaire.

### Poursuite des réunions bimensuelles avec l'ARS

**Perspectives :** Webinaire début 2022 sur les risques infectieux au cabinet et la gestion du COVID.

### Obligation vaccinale

Rédaction d'un document informatif commun avec l'ARS et l'Ordre, reprenant les éléments clés sur l'obligation vaccinale. Sondage sur la vaccination réalisé début janvier, puis réponse aux sollicitations des praticiens et relai des informations.

# Communication

## a Site internet

Le site internet de l'URPS est l'interface avec ses adhérents. Il permet notamment aux praticiens de déposer ou d'y trouver des annonces professionnelles (recherche de collaboration, reprise de cabinet... etc.), de s'inscrire directement aux formations qui leurs sont proposées, de se documenter sur certaines thématiques via des dossiers documentaires complets... etc. Nous y postons régulièrement toutes les actualités qui peuvent concerner les chirurgiens-dentistes, ainsi que des dossiers documentaires.



### ■ ■ ■ En quelques chiffres

- 420 utilisateurs inscrits depuis la refonte du site, fin 2018 ;
- 8 923 visites sur le site en 2021 ;
- 26 600 pages consultées en 2021.

Les pages les plus visitées concernent les annonces, les formations et la vaccination COVID-19.

## b Bulletin d'information



Parution début mars du bulletin n°4 qui a été envoyé dans tous les cabinets de la région de notre base de données, soit à 2 736 chirurgiens-dentistes.

## c Page Facebook



L'URPS communique également via sa page Facebook : @URPSChirurgiensDentistesHdF

Près de 500 personnes sont abonnées et aiment la page Facebook de l'URPS.

Fréquence des publications : 1 à 3 par semaine.

# Participation aux assemblées générales et commissions d'organismes extérieurs

OR2S (Observatoire Régional de la Santé et du Social)	CA : 21 avril - AG : 17 mai
CESP (Contrat d'Engagement de Service Public)	Sélection : 12 janvier Étude des dossiers : 23 novembre
Handident	CA : 23 septembre - AG : 3 juin

# Projets inter-URPS

Les projets spécifiques cités ci-dessous sont réalisés dans le cadre d'un travail en inter professionnalité.

En plus des projets cités ci-dessous, notre URPS participe aux différentes commissions inter-URPS :

- plénières ;
- commissions MSDQ (Médico-Sociale et Démarche Qualité) ;
- prévention et ETP (Éducation Thérapeutique du Patient) ;
- offre de soin ;
- SICP (Systèmes d'Information et de Communication Partagés).

## a Prise en charge des personnes en situation de handicap

L'URPS Chirurgiens-Dentistes poursuit son partenariat, avec l'ensemble des URPS, dans le cadre d'un projet sur la prise en charge des personnes en situation de handicap porté par l'URPS Médecins Libéraux.

Dans le cadre de ce projet, les professionnels de santé sont conviés à une soirée d'échanges et de sensibilisation sur l'accès à la consultation et aux soins des personnes en situation de handicap pour faciliter l'accès à la consultation et aux soins des personnes en situation de handicap (visuel, mental, moteur, auditif, psychique...). Ces soirées sont animées par des professionnels de santé libéraux, des professionnels du CREAL et des professionnels du secteur médico-social du territoire.

- 18 février : secteur de l'Audomarois ;
- 11 mars : secteur de Calais.

3 chirurgiens-dentistes ont participé à l'ensemble des soirées réalisées en 2021.

## b Université d'été francophone en santé publique

En partenariat avec l'ensemble des URPS, l'URPS Chirurgiens-Dentistes et l'URPS Médecins Libéraux ont proposé un module à l'Université d'été francophone en santé publique de Besançon : « *Les professionnels de santé libéraux, acteurs de santé publique : renforcer leur adhésion et leur participation* ».

En raison de la crise sanitaire, la réalisation en présentiel de ce module a été reportée.

 **Annexe n° 3 : présentation du module.**

## c Addictions

Un projet commun sur la thématique des addictions est en cours de réalisation en inter-URPS, en partenariat avec la FEMAS (Fédération des structures d'exercice coordonné en Hauts-de-France) et Hauts-de-France Addictions.

Cette action sera ensuite présentée à l'ARS, dans le cadre de l'Union des Unions, en vue d'obtenir un financement.

## d Violences faites aux femmes

L'URPS Chirurgiens-Dentistes est partenaire de ce projet inter-URPS, porté par l'URPS Médecins Libéraux.

Il se décline en 2 phases :

- le passage d'attachés d'information<sup>3</sup> auprès de professionnels de santé, plus à même de faire du repérage (médecins généralistes, gynécologues, pédiatres) des femmes victimes de violences ;
- des soirées de sensibilisation (repérage, orientation, outils... etc.), qui seront à destination de tous les professionnels de santé libéraux.

Une soirée de sensibilisation s'est organisée le 26 octobre 2021.

L'URPS assure le suivi du dossier dans le cadre de sa participation au COPIL du projet.

3 · Il s'agit d'un dispositif mis en place par l'URPS Médecins, permettant d'aller à la rencontre des praticiens (médecins et autres professionnels de santé) sur le terrain. Les attachés d'information ne sont pas des professionnels de santé mais ils sont formés à chaque thématique selon les projets. Ils sont chargés de rencontrer les praticiens sur leur lieu d'exercice, d'aborder avec eux les différentes priorités de santé publique et de leur présenter des ressources existantes facilitant leur exercice quotidien. La vocation des attachés d'information est de permettre aux professionnels de santé de se créer des réseaux informels (avec les acteurs et ressources du territoire présentés) sur des questions relatives à la santé publique et de contribuer à leur participation aux actions de prévention.

## e Violences faites aux soignants

L'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France est porteur du projet au nom de l'Union des Unions. Il s'agit d'organiser un temps de sensibilisation et d'information sur les violences faites au cabinet, à destination des professionnels de santé libéraux.

Les objectifs sont de :

- sensibiliser les professionnels de santé aux risques et aux principes de base de la gestion des patients difficiles ;
- savoir reconnaître les signes précurseurs de la violence ;
- promouvoir des formations sur des postures de sécurisation et de désamorçage ;
- faire savoir les procédures de signalement, leurs suites et leurs acteurs.

Une réunion en inter-URPS a eu lieu en octobre 2020. L'idée était d'acter l'organisation proposée : une journée d'information et de sensibilisation, proposant théâtralisation, avec la participation d'experts de la formation sur cette thématique et l'intervention du commissaire divisionnaire au ministère, les préfectures et les conseils de l'ordre, qui serait proposée dans chaque département.

Pour financer ce projet, il est prévu que l'URPS Chirurgiens-Dentistes, au titre de l'Union des Unions, sollicite l'ARS. Notre URPS souhaiterait que cela ouvre la possibilité de la signature d'un CPOM avec l'Agence.

Un rendez-vous avec l'ARS est prévu début 2022.

## f Lutte contre l'antibiorésistance

L'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que les URPS des Hauts-de-France, sont fortement mobilisées dans la lutte contre l'antibiorésistance. Dans ce cadre, l'URPS est partenaire d'un projet sur les territoires de Denain (59) et Abbeville (80).

Des attachés d'information se sont rendus dans les cabinets des praticiens de ces territoires (chirurgiens-dentistes, mais également médecins, infirmiers, pharmaciens), pour leur proposer un temps d'échange sur la thématique « antibiorésistance et COVID » et leur présenter outils et ressources utiles. L'objectif de ces visites est également d'identifier les souhaits et besoins des professionnels sur cette thématique.

Le rapport officiel est attendu.

Une fiche « *Essentiel* » à destination des chirurgiens-dentistes et un outil d'aide à la décision pour orienter les médecins généralistes dans leur prescription d'antibiotiques en cas de douleurs dentaires ont été rédigés cette année, afin d'illustrer les passages des attachés d'information et de délivrer des outils aux professionnels concernés.

Dans un second temps, auront lieu des soirées de sensibilisation interprofessionnelles (comment lever les résistances des patients, quels outils utiliser, quels messages communs apporter aux différentes professions... etc.). Le programme de ces soirées sera construit en réponse aux besoins soulevés lors des temps d'échanges précédemment réalisés avec les attachés d'information.



## g Parcours santé des aidants

L'URPS Chirurgiens-Dentistes a participé à un groupe de réflexion autour du « parcours santé des aidants ». Trois axes ont été discutés :

- élaboration d'une grille de repérage commune aux différents professionnels de santé avec orientation vers le médecin traitant, afin de mettre en place une consultation dédiée, et ensuite une orientation vers un dispositif approprié ;
- formation des professionnels de santé ;
- lien ville hôpital.

Ce projet est initié par le CHU de Lille, en lien avec toutes les URPS, des universitaires et les structures de prise en charge des aidants.

## **■ Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)**

L'URPS Chirurgiens-Dentistes poursuit son partenariat avec l'ensemble des URPS dans le cadre de l'organisation des formations ETP à destination des professionnels de santé libéraux.

Un comité de pilotage a également eu lieu concernant le déploiement d'un programme ETP « aidants », à destination des équipes libérales formées à l'ETP, ainsi que sur le programme concernant le suivi après chirurgie bariatrique.

## **■ Exercice coordonné et accompagnement des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé)**

L'URPS Médecins, par le biais d'un financement ARS pour l'inter-URPS, dispose d'une équipe dédiée pour l'accompagnement à la mise en place des CPTS dans la région Hauts-de-France.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'URPS Chirurgiens-Dentistes prend part également à cet accompagnement (participation aux réunions, relecture des lettres d'intention, etc.).

### **■ ■ Perspectives**

Une journée dédiée aux CPTS en 2022.

## **■ Ostéoporose**

L'URPS Chirurgiens-Dentistes a participé au comité de pilotage concernant l'organisation d'un colloque grand public / professionnels de santé, organisé avec l'ARS des Hauts-de-France, en collaboration avec l'association de patients AFLAR (Association Française de Lutte AntiRhumatismale). D'autres actions sont également en cours sur cette thématique, que notre URPS suit de loin compte tenu du rôle limité du chirurgien-dentiste, qui concerne principalement les soins (souci pour extractions dentaires, problèmes de cicatrisation) pour un patient traité par bisphosphonates, tandis que le congrès et ces actions sont davantage sur la prévention et le dépistage de l'ostéoporose. Un comité de pilotage s'est tenu le 18 mai.

## **■ Relocalisation de la production des EPI**

Au regard des difficultés d'approvisionnement en EPI lors de la crise sanitaire, un projet a été initié avec le MEDEF Hauts-de-France pour favoriser une filière de relocalisation de la production des équipements de protection individuelle et des produits de désinfection, dans un but d'autonomie et d'éco-responsabilité. Il a été proposé que ce projet soit porté par notre URPS, pour l'Union des Unions.

Par le biais du président du MEDEF Lille Métropole, M. Yann Orpin, nous avons rencontré les représentants du MEDEF textile Hauts-de-France.

Nous avons accueilli deux stagiaires en école de commerce de juin à août 2020, afin de travailler avec le MEDEF, et de réaliser un état des lieux des besoins des professionnels de santé en matière d'EPI. Un questionnaire a ainsi été diffusé auprès des professionnels de santé pour faire un état des lieux des besoins en quantité, qualité et type de matériel, par an et par professionnel.

En parallèle, dans le cadre du Plan Grande Métropole COVID et de sa cellule de suivi COVID-19 mise en place par le Préfet des Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille (MEL), les URPS ont été invitées à une réunion d'échanges sur des besoins en EPI, en présence également d'acteurs de la grande distribution, de la Fédération du Commerce et de la Distribution et d'Euramaterials représentant la filière textile et matériaux de la région.

Les suites sont attendues courant 2022.

# Participations à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé. Lien avec l'ARS

## a CODAMUPS-TS

Dans chaque département, un Comité De l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population dans le respect du cahier des charges régional. Il s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires.

Il est composé des membres mentionnés à l'article R.6313-1-1 du Code de la Santé Publique. Le comité est coprésidé par le préfet ou son représentant et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant. Il y a un comité par département.

Les représentants ont été renouvelés pour la période 2021-2023 comme suit :

Département	Titulaire	Suppléant
Aisne	D <sup>r</sup> Christophe LEMAN	/
Nord	D <sup>r</sup> Julie DROUET	D <sup>r</sup> Benoît CALOONE
Oise	D <sup>r</sup> Anne REMY-LADAM	D <sup>r</sup> Jean-Paul COPPI
Pas-de-Calais	D <sup>r</sup> Xavier HEGO	D <sup>r</sup> Corinne LELEU
Somme	D <sup>r</sup> Richard ETIENNE	D <sup>r</sup> Isabelle SOUDET

## b Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Il existe 6 Conseils Territoriaux de Santé (CTS), à savoir : Aisne, Hainaut, Métropole-Flandres, Oise, Pas-de-Calais et Somme. Les URPS y sont représentés par des praticiens volontaires et missionnés. Dans chaque CTS, 3 URPS ont une place de titulaire et 3 autres une place de suppléant. Les représentants de l'URPS Chirurgiens-Dentistes y sont suppléants : il y a donc un chirurgien-dentiste suppléant par CTS. Ces commissions étant gérées par l'ARS, en lien direct avec les praticiens des URPS missionnés, nous n'avons pas toutes les informations concernant les dates des conseils survenus durant l'année 2021.

Les membres représentants seront amenés à être renouvelés en 2022.

## c E-santé

L'URPS Chirurgiens-Dentistes est membre du CORSSIS (Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé) et du GIP Sant&Numérique.

L'assemblée générale s'est tenue le 16 décembre 2021.

# Lien avec les universités

## ■ Participation au jury pour les CESP (Contrats d'Engagement de Service Public)

L'URPS a renouvelé cette année sa participation au jury pour les CESP. Ces Contrats d'Engagement de Service Public ont pour objectif de fidéliser des jeunes professionnels (en médecine et odontologie) dans des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée. Ils permettent un financement des études en contrepartie d'une installation pendant minimum 2 ans en zone sous-dotée. Votre URPS participe chaque année au jury de sélection des dossiers qui seront retenus pour bénéficier de ce contrat.

Sélection : le 12 janvier . Étude des dossiers : le 23 novembre.

# Participation à la gestion de la crise sanitaire

## ■ Conférences inter-URPS et ARS

Depuis le 10 mars 2020, une conférence téléphonique est organisée environ 4 fois par mois par l'ARS en présence de l'ensemble des URPS Hauts-de-France afin de faire le point sur la situation sanitaire et celle des professionnels de santé libéraux.

Il y a eu 30 conférences sur l'année 2021.

## ■ Décision et achat de FFP2 pour aider la reprise des cabinets dentaires au sortir du confinement de mars 2020

Suite à une décision de bureau du 16 avril 2020, il a été voté en assemblée générale du 17 avril 2020 par voie électronique, l'achat des 100 000 masques FFP2, en collaboration avec l'URPS Grand-Est, en vue du déconfinement. Une mise à disposition à prix coûtant a été jugée conforme vis-à-vis de nos statuts par le commissaire aux comptes, M. Carteni.

13 793 masques FFP2 ont été revendus aux confrères de la région durant l'année écoulée.

## **C Relai d'informations et recommandations**

Outre l'alerte sanitaire, des informations ont été régulièrement partagées sur le site de l'URPS dans les actualités mises (informations, vaccination... etc.).

Ces informations ont été par la suite relayées sur la page Facebook de l'URPS, en voici quelques-unes à titre d'exemple :

- Mise à jour des mesures et précautions essentielles lors des soins bucco-dentaires en cabinet de ville de la Haute Autorité de Santé ;
- les recommandations du RéPIAS (Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins), à télécharger sur le thème : « Covid-19 et traitement de l'air en cabinet de chirurgie dentaire » ;
- fermetures de classes : comment obtenir un arrêt de travail pour garde d'enfant ? [www.ameli.fr/assure/actualites/fermetures-de-classes-comment-obtenir-un-arret-de-travail-pour-garde-denfant](http://www.ameli.fr/assure/actualites/fermetures-de-classes-comment-obtenir-un-arret-de-travail-pour-garde-denfant) ;
- dispositif d'indemnisation des interruptions de travail des salariés et des non-salariés [www.ameli.fr/assure/covid-19/arrets-travail/covid-19-dispositif-dindemnisation-des-interruptions-de-travail](http://www.ameli.fr/assure/covid-19/arrets-travail/covid-19-dispositif-dindemnisation-des-interruptions-de-travail) ;
- tableau récapitulatif des aides aux professionnels de santé libéraux de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (UNPS) ;
- série de 3 vidéos en VF qui décrit les recommandations de l'OMS sur les mesures à mettre en place pour garantir des soins appropriés et efficaces aux patients tout en protégeant les patients et le personnel de l'infection par la COVID-19 ;
- fiche : Délivrance et indemnisation des arrêts de travail pour garde d'enfant dans le cadre de la COVID-19 (avril 2021) ;
- modalités de vaccination connues à ce jour ;
- avis rendu par la HAS sur la vaccination COVID par les chirurgiens-dentistes ;
- informations complémentaires vaccination ;
- un circuit rapide de vaccination pour des professionnels prioritaires ;
- suite aux annonces du Président de la République ce jeudi 6 mai, la cible de la campagne vaccinale évolue ! ;
- information sur l'opération *Tous sur le pont*, vaccination massive durant la semaine de l'ascension ;
- résumé des modalités pour la vaccination ; formations disponibles ;
- obtention de votre attestation de vaccination ;
- intégration du TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) sérologique dans le parcours vaccinal ;
- relai d'une information de l'URPS Médecins Libéraux intitulée *Zoom sur la sémantique des doses - vaccination complète et rappel* ;
- DGS urgent du 9 novembre qui donne une indication préférentielle du vaccin Pfizer-BioNTech pour la vaccination des personnes de moins de 30 ans, et du Moderna pour les plus de 30 ans ;
- l'obligation vaccinale en 8 infos clés.

### **En résumé**

**12 alertes sanitaires envoyées**  
**38 informations communiquées sur le site**  
**et relayées sur la page Facebook**





# Annexes

## Annexe 1 · Bilan budgétaire

### PRODUITS

ACOSS (Article L. 4031-4 du code de Santé Publique)
DIVIDENDES SCI EURADENTAIRE
Intérêts sur Livret
Revenus parts CMNE
Autres Produits de Gestion courant
Subvention ARS
Concours Financiers divers : Défraiemt sur Conférences
Subvention FIR - Régulation Article 51
Remboursement Assurance
Remboursement Prévoyance
<b>Total des produits</b>

PRODUITS	PREVISIONNEL 2022	
	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail
420 000 €	420 000 €	0 €
472 €	0 €	472 €
800 €	0 €	800 €
	0 €	0 €
10 000 €	10 000 €	
38 880 €	38 880 €	
8 200 €	8 200 €	
<b>478 352 €</b>	<b>477 080 €</b>	<b>1 272 €</b>

PRODUITS	PREVISIONNEL 2021	
	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail
419 000 €	0 €	419 000 €
472 €	472 €	0 €
990 €	990 €	0 €
0 €	0 €	0 €
24 260 €	24 260 €	0 €
<b>444 722 €</b>	<b>444 722 €</b>	<b>0 €</b>

PRODUITS	REALISE 2021	
	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail
403 272 €	0 €	403 272 €
472 €	472 €	0 €
573 €	573 €	0 €
10 €	10 €	0 €
31 068 €	0 €	31 068 €
1 777 €	1 777 €	0 €
710 €	710 €	0 €
<b>437 882 €</b>	<b>437 882 €</b>	<b>0 €</b>

### CHARGES

Fournitures de bureau Petit Équipement
Sous Traitance Administrative (DIF PRINT)
Location local Stock Masques
Nom de Domaine OVH
Location logiciel web suivi des temps
Location Sendible
Frais de fonctionnement SCI URPS Nord Pas de Calais
Frais de fonctionnement SCI URPS HAUTS DE France
Frais de fonctionnement URPS Médecins Libéraux
Maintenance Informatique
Assurance
Documentation
Formation des Praticiens
Frais de Conférence
Frais de Formation Membres et Salariés
Etude offre de soins - ODS
Etude Offre de soins - ODS - Anthropolab
Participation Etude Bases Assurance Maladie
Participation Etude Démographie-zonage - promotion exercice libérale
Indemnisation Professionnels santé
Honoraires Graphiste
Honoraires Expert Comptable
Honoraires CAC
Honoraires Web Master
Honoraires Osimate (Frais de téléconférence)
Honoraires Juridiques
Honoraires Communication et Veille Juridique - Sté Eridan
Honoraires Divers
Frais d'Organisation des Elections
Cadeaux
Dons
Frais de Déplacements des professionnels de santé
Frais de Déplacement Divers
Missions Réceptions
Affranchissement - Téléphone
Frais de Visioconférence
Frais de déplacement
Participation vidéo réalisation tests antigéniques
Cotisations Diverses
Cotisations Formation Continue
Salaire brut Coordinateur(e) de projets (Charlotte MOREELS)
Charges patronales
Salaire brut Assistante de Pôle Polyvalente (Sabrina PECHON)
Charges patronales
Salaire Chargé de Mission - 11 mois - 2208 € brut
Charges sociales patronales
Salaires Stagiaires
Charges Diverses
Dotations aux Amortissements
Quote-part dans les pertes de la SCI URPS HDF
Charges Exceptionnelles
Impôt sur les sociétés
<b>Total des charges</b>

CHARGES	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail
2 000 €	2 000 €	
20 000 €	20 000 €	0 €
2 300 €		2 300 €
170 €	170 €	
8 500 €	8 500 €	
2 000 €	2 000 €	
1 200 €	1 200 €	
2 000 €	2 000 €	
0 €	0 €	
<b>100 444 €</b>	<b>100 444 €</b>	<b>0 €</b>
15 000 €	15 000 €	
0 €	0 €	
35 400 €	35 400 €	
0 €	0 €	
20 000 €	20 000 €	
95 000 €	95 000 €	
2 000 €	2 000 €	
9 000 €		9 000 €
4 000 €		4 000 €
0 €		0 €
<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>0 €</b>
5 000 €	5 000 €	
2 000 €	2 000 €	
2 000 €	2 000 €	
1 300 €	1 300 €	
200 €	200 €	
150 €	150 €	
34 608 €	34 608 €	
17 180 €	17 180 €	
23 304 €	23 304 €	
7 800 €	7 800 €	
24 288 €	24 288 €	
8 501 €	8 501 €	
1 510 €	1 510 €	
233 €	233 €	
<b>Total des charges</b>	<b>476 088 €</b>	<b>337 364 €</b>

CHARGES	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail
2 000 €	2 000 €	
20 000 €	20 000 €	
160 €	160 €	
230 €	230 €	
10 000 €	10 000 €	
800 €	800 €	
1 200 €	1 200 €	
2 500 €	2 500 €	
0 €	0 €	
<b>75 396 €</b>	<b>75 396 €</b>	<b>0 €</b>
20 000 €	20 000 €	
43 000 €	43 000 €	
6 000 €	6 000 €	
100 000 €	100 000 €	
2 000 €	2 000 €	
8 880 €	8 880 €	
4 000 €	4 000 €	
0 €	0 €	
300 €	300 €	
9 000 €	9 000 €	
8 200 €	8 200 €	
0 €	0 €	
8 316 €	8 316 €	
0 €	0 €	
50 €	50 €	
6 500 €	6 500 €	
2 000 €	2 000 €	
3 000 €	3 000 €	
1 374 €	1 374 €	
300 €	300 €	
0 €	0 €	
0 €	0 €	
50 €	50 €	
0 €	0 €	
1 217 €	1 217 €	
34 608 €	34 608 €	
16 600 €	16 600 €	
23 280 €	23 280 €	
8 232 €	8 232 €	
17 320 €	17 320 €	
6 062 €	6 062 €	
0 €	0 €	
6 100 €	6 100 €	
0 €	0 €	
261 €	261 €	
<b>Total des charges</b>	<b>446 295 €</b>	<b>357 970 €</b>

CHARGES	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail
2 374 €	2 374 €	
10 696 €	10 696 €	
2 217 €	2 217 €	
215 €	215 €	
134 €	134 €	
46 €	46 €	
0 €	0 €	
8 122 €	8 122 €	
58 038 €	58 038 €	
1 428 €	1 428 €	
7 600 €	7 600 €	
101 946 €	101 946 €	
1 782 €	1 782 €	
11 318 €	11 318 €	
4 080 €	4 080 €	
0 €	0 €	
0 €	0 €	
1 208 €	1 208 €	
2 000 €	2 000 €	
50 €	50 €	
0 €	0 €	
1 217 €	1 217 €	
36 303 €	36 303 €	
12 364 €	12 364 €	
23 484 €	23 484 €	
4 814 €	4 814 €	
7 855 €	7 855 €	
2 684 €	2 684 €	
0 €	0 €	
36 €	36 €	
6 218 €	6 218 €	
90 €	90 €	
0 €	0 €	
200 €	200 €	
<b>Total des charges</b>	<b>446 295 €</b>	<b>357 970 €</b>

### RESULTAT PREVISIONNEL

Excédent	2 264 €
<b>Excédent</b>	<b>-1 573 €</b>

perte	-1 573 €
<b>Excédent</b>	<b>79 912 €</b>

### Produits Exceptionnels

Excédent	2 264 €
<b>Excédent</b>	<b>19 194 €</b>

perte	-1 573 €
<b>Excédent</b>	<b>36 384 €</b>

### Charges Exceptionnelles

Excédent	2 264 €
<b>Excédent</b>	<b>-17 190 €</b>

perte	-1 573 €
<b>Excédent</b>	<b>62 722 €</b>

## Annexe 2 · Flyer Tabac et chirurgie dentaire (exemple)

# TABAC ET CHIRURGIE DENTAIRE : QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

## Vers un sevrage tabagique

**Votre implication est essentielle dans l'accompagnement du fumeur vers l'arrêt !**

Présentation d'outils pour vous aider à accompagner vos patients vers l'arrêt

Favoriser le changement de comportement : quelle posture adopter ?

Actualiser vos connaissances sur la thématique "tabac" et les différents types de traitements

Savoir prescrire et adapter la prescription tout au long du sevrage

### Webinaire

#### De l'abord du tabac à la prescription de substituts nicotiniques

Les 3 et 17 juin 2021  
de 14h00 à 17h00

Ce webinaire est destiné uniquement aux Chirurgiens-Dentistes des territoires de santé suivants : Douai, Béthune-Bruay, Laon, Montdidier-Santerre, Noyon-Compiègne, Cambrésis, Guise-Hirson, Haute Somme, Lens-Hénin, Saint-Quentin, Sambre Avesnois, Valenciennois

### Inscription

\* Vous devez impérativement participer aux 2 après-midis de cette Form'action

Formation proposée par En partenariat avec Financée par

### CONTACT

URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts de-France  
11 square Dutilleul  
59000 Lille  
03 74 09 02 86  
contact@urpscdd-hdf.fr

Inscriptions : <http://urpscdd-hdf.fr>

## Annexe 3 · Présentation du module pour l'Université d'été de Besançon

### **Les professionnels de santé de proximité, acteurs de santé publique : renforcer leur adhésion et leur participation aux actions de promotion de la santé/prévention**

#### **Introduction/contexte :**

Si de plus en plus d'actions de santé publique sollicitent l'implication des professionnels de santé de proximité, il n'est pas rare d'entendre des insatisfactions réciproques, avec des acteurs de santé publique regrettant la faible implication des professionnels de santé de proximité, quand ces derniers déplorent qu'on les implique peu en amont des actions envisagées. Or, c'est un véritable changement de paradigme que de confronter la culture du soin, la plus souvent biomédicale, avec celle de la santé publique.

Ce module se propose donc de mieux comprendre ces différentes logiques d'action (pratiques professionnelles, temporalités etc.) en faisant le pari que de cette compréhension réciproque naîsse la possibilité d'actions territorialisées aux chances de réussite augmentées, contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

#### **Objectifs pédagogiques et contenu :**

- Appréhender les enjeux de l'inter-professionnalité en santé (limites et complémentarités des acteurs) pour renforcer une culture commune de promotion de la santé ;
- Mobiliser les professionnels de santé de proximité pour renforcer l'alliance thérapeutique soignant/soigné en intégrant les possibilités de participation des usagers ;
- Construire et collaborer autour d'actions probantes ;
- Améliorer l'offre et le recours aux soins via l'inter-professionnalité, notamment les exercices coordonnés ;
- Inventer une culture commune de promotion de la santé/prévention via les organisations territoriales émergentes (ESP/MSP, CPTS, PTA etc.) ; ou les nouveaux usages (télémédecine, ...);
- Explorer les modèles économiques permettant de développer et pérenniser les actions (individuelles ou collectives) en soins de ville.

#### **Approche et organisation :**

Grâce à une animation participative, les contenus développés privilieront les échanges avec les participants et l'étude de cas concrets, notamment issus de retours d'expérience de terrain.

Des échanges de pratiques, des débats et exposés d'experts seront également au cœur de ce module.

#### **Public (20 à 25 participants) :**

Tous les acteurs impliqués ou qui souhaitent engager des travaux, développer l'inter-professionnalité ou renforcer leurs liens avec les professionnels de santé de proximité.

#### **Responsables du module :**

- Vincent Couvreur, médecin généraliste, URPS Médecins Hauts-de-France
- Caroline De Pauw, sociologue, URPS Médecins Hauts-de-France, chercheuse associée au CLERSE (Lille)
- Marie Biserte, URPS Chirurgiens-dentistes Hauts-de-France
- Charlotte Moreels, URPS Chirurgiens-dentistes Hauts-de-France

En lien avec l'Union des URPS des Hauts-de-France





11, square Dutilleul - 59000 LILLE  
03 74 09 02 83 · urpscd-hdf.fr ·